

# Adapter la protection fongicide de ses céréales en 2009 : FAIRE LE BON CHOIX

Avril 2009

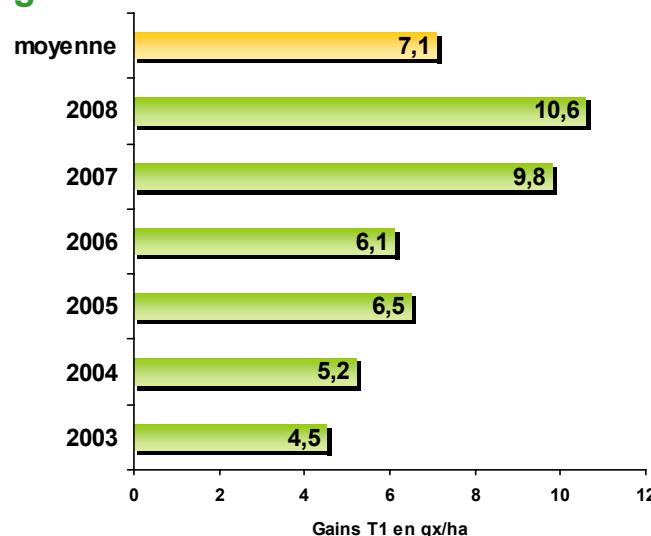
## ■ Les céréales sont en retard ...

- mais il est impératif de raisonner ses interventions par rapport aux stades-clés des céréales et non sur des dates.

## ■ Le potentiel de rendement et la pression maladie en question ...

- la stratégie 2 passages est-elle la bonne cette année ?

**Écart de rendement entre un programme T1 à 2 noeuds puis T2 à DFE et un traitement unique.**  
Essais Poitou-Charentes  
essais BASF + distribution + prescription



### ► L'expérience montre qu'un T1 est rentable, quelle que soit l'année.

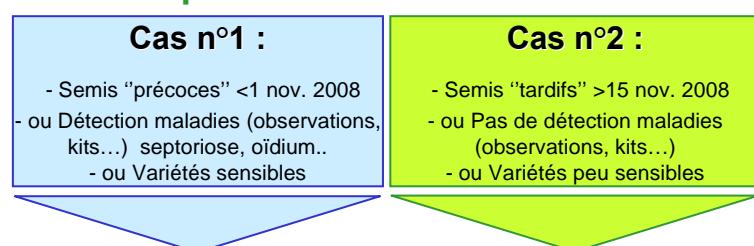
Le rendement est le meilleur diviseur des charges fixes.

Un bon T1 permet :

- de limiter fortement l'impact du piétin verse et de l'oïdium le cas échéant,
- de stopper précocement la progression de la septoriose avant dissémination de la maladie,
- de positionner le 2ème traitement dans des conditions optimum d'efficacité.

### ► Rester sur 2 passages, en ajustant les préconisations du T1 à la situation :

Péférez un T1 ajusté à pas de T1.



Risque ou pression maladies	<i>Piétin verse</i>	Fort		
		Moyen	Faible	Faible
1 twin pour		3 ha	3,5 ha	4 ha
BELL®		1 L/ha + 0,6 L/ha	0,9 L/ha + 0,5 L/ha	0,75 L/ha + 0,5 L/ha
PYROS®				



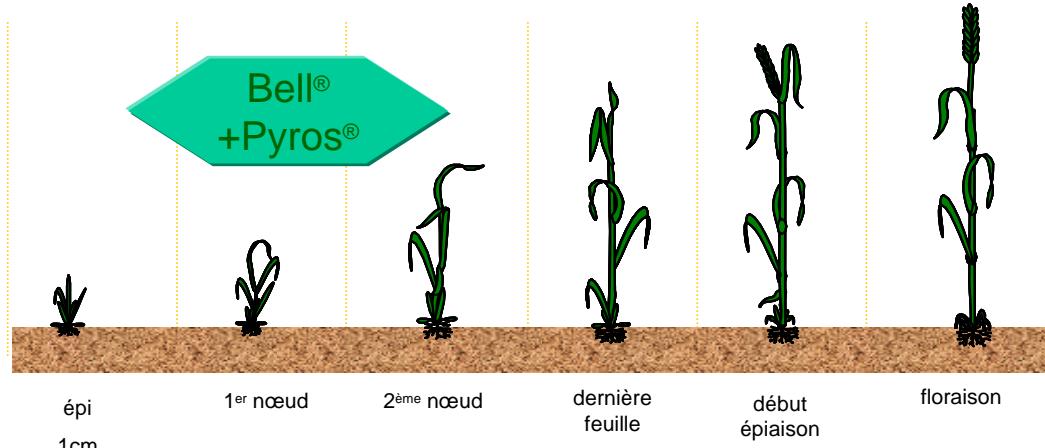
Sur orge, risque *rhynchosporiose*, positionnement à la montaison.

# Adapter la protection fongicide de ses céréales en 2009 : FAIRE LE BON CHOIX

Avril 2009

## ► Déclenchement des interventions : les stades-clés.

- Sur piétin verse, au stade optimal de lutte contre cette maladie c'est à dire : entre les stades épi 1cm et le stade 1-2 nœuds.
- Sur oïdium, dans les situations à risques, dès l'apparition des premiers symptômes.
- Sur septoriose, une première intervention entre 1 et 3 nœuds (selon la situation et/ou le déclenchement OAD) puis une intervention au stade dernière feuille étalée.



Ha par bidon	3 Ha	3,5 Ha	4 Ha
<b>DOSES BELL &amp; PYROS</b>	1L + 0,6L	0,9L + 0,5L	0,75L + 0,45L
boscalid	233 g/ha	200 g/ha	175 g/ha
époxiconazole	67 g/ha	57 g/ha	50 g/ha
prochlorazé	270 g/ha	231 g/ha	203 g/ha

## Bell®

Autorisation de vente N° : 2060120

Composition : 233 g/l boscalid + 67 g/l époxiconazole

Formulation : suspension concentrée SC

Usage et dose autorisées :

BLES : septoriose, rouille brune, rouille jaune, piétin verse

ORGES : helminthosporiose, rhynchosporiose, rouille naine, oïdium, piétin verse

AVOINE : rouille couronnée, oïdium, piétin verse

SEIGLE : rhynchosporiose, rouille brune

TRITICALE : septoriose, rouille brune, rouille jaune, oïdium, piétin verse

Dose autorisée : 1,5 l/ha

Classement toxicologique:

- Xn : Nocif

- R40 : Effet cancérogène suspecté, preuves insuffisantes

- R41 : Risque de lésions oculaires graves

- R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

- R62 : Risque possible d'altération de la fertilité

- R63 : Risque possible pendant la grossesse et effets néfastes pour l'enfant

Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée (ZNT) de 5m

Délai d'emploi avant récolte : 56 jours

Délai de rentrée dans la parcelle : 24 heures

Nombre maximum d'applications par an : 2

Portez de gants et vêtements de protection et d'un appareil de protection oculaire pendant toutes les opérations de traitement

## Pyros®

Autorisation de vente N° : 9400494

Composition : 450 g/l prochlorazé

Formulation : concentré émulsionnable EC

Usage et dose autorisées :

BLES : piétin verse 1,33 L/ha

oïdium, septoriose, fusariose des épis : 1L/ha

ORGES : helminthosporiose, rhynchosporiose, oïdium : 1L/ha

Classement toxicologique:

- Xn : Nocif

- N : Dangereux pour l'environnement - R22 : Nocif en cas d'ingestion

- R41 : Risque de lésions oculaires graves - R65 : Nocif : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion - R 66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau - R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges - R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée (ZNT) de 5m(Cf Arrêté J.O du 21/09/06)

Délai d'emploi avant récolte : 42 jours

Délai de rentrée dans la parcelle : 24 heures (Cf Arrêté J.O du 21/09/06)